

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
5 – 2022 / N° 4**

SEANCE du 6 Juillet 2022

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 30.06.2022

L'an deux mil vingt-deux et le six juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory

Absents excusés : VIAL Anne- Claire donne procuration à BONNET Annick
DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé
GUILLEMINOT Jean- Pierre
MINDER Pascale
MANENT Corinne

Objet : Remise en état de la fontaine Place de l'Horloge

Le bureau propose la remise en état de la fontaine Place de l'horloge qui a été détérioré par un camion. Il propose d'accepter le devis de l'entreprise NOYER JM SARL d'un montant de 5 320 € HT soit 6 384 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise NOYER JM SARL d'un montant de 5 320 € HT soit 6 384 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.
- **DIT** que cette dépense est prévue au BP 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 11/07/2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 11/07/2022
Et de la réception en Préfecture le 11/07/22

Le Maire